

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE – 2027
FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE
(CDG 77)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION
ILE-DE-FRANCE
(CIG PC)

Co-organisent

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE	CONDITIONS D'INSCRIPTION (2)	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	Ouvert aux fonctionnaires : - ayant atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien territorial - et - justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Les fonctionnaires doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions en application de l'article 8 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, soit le 26 novembre 2026.	<u>Epreuve écrite d'admissibilité :</u> Jeudi 15 avril 2027 <u>Epreuve orale d'admission à partir du :</u> Lundi 13 septembre 2027	<u>Inscription en ligne :</u> du mardi 13 octobre 2026 au mercredi 18 novembre 2026 inclus <u>Date limite de validation des formulaires d'inscription sur l'espace sécurisé :</u> Jeudi 26 novembre 2026

(2) A noter : en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,
Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr

ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau - 78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : de 9 h à 17 h du lundi au vendredi.